



**NATIONS UNIES  
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE**

*Quarante-deuxième session de la Commission*



**COMMISSION DE L'UNION  
AFRICAINNE**

*Quatrième session de la CAMEF*

**Deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'UA et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA**

*Le Caire  
6 et 7 juin 2009*



Distr.: GÉNÉRALE  
E/ECA/CM/42/3  
AU/CAMEF/MIN/Res(IV)  
Date: 7 juin 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

## **DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**



1. Nous, Ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, nous sommes réunis au Caire les 6 et 7 juin 2009 à l'occasion de la deuxième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique.
2. Nous rappelons que lors de la première réunion annuelle conjointe tenue à Addis-Abeba en mars 2008, nous avons réitéré notre engagement à mettre explicitement la création d'emplois au cœur de nos politiques économiques et sociales, à prendre des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité des cours des denrées alimentaires et de l'énergie, à poursuivre les réformes en matière de gouvernance, à assurer la démarginalisation des pauvres par le droit, à renforcer la mobilisation des ressources, à redoubler d'efforts pour promouvoir l'intégration régionale, à relever les défis que pose le changement climatique et à redoubler d'efforts pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.
3. Nous reconnaissons que la crise financière et économique mondiale a modifié les conditions entourant la conception et l'application des politiques. Le tarissement des principales sources de financement du développement étale au grand jour notre vulnérabilité à l'égard du financement extérieur et incite à redoubler d'efforts pour accroître la mobilisation des ressources intérieures en tant que mécanisme viable de financement à long terme du développement. À cet égard, le thème de la Conférence de cette année: «Renforcer l'efficacité de la politique budgétaire en vue de la mobilisation des ressources intérieures» vient fort à propos.

### **Crises financière et économique**

4. Nous reconnaissons que si la crise financière a été déclenchée par des événements survenus dans les pays développés, ses effets se font déjà sentir en Afrique. Selon des projections récentes, en 2009, la crise réduira le taux de croissance de la région de deux à quatre points de pourcentage, ce qui compromettra sérieusement notre capacité de réduire la pauvreté et de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015. Par conséquent, nous devons prendre sans délai des mesures audacieuses pour atténuer l'impact de la crise sur nos économies et protéger les groupes vulnérables.
5. Nous rappelons les conclusions de la réunion que les ministres africains des finances et de la planification et les gouverneurs de banque centrale ont tenue le 12 novembre 2008 à Tunis. Nous rappelons en outre le communiqué publié par le Comité des dix ministres des finances et de la planification et gouverneurs de banque centrale à l'issue de la réunion tenue le 16 janvier 2009 au Cap (Afrique du Sud). Nous réaffirmons les engagements que nous avons pris à Tunis de poursuivre les réformes économiques de renforcer la régulation des institutions financières, d'harmoniser les politiques budgétaires et monétaires, d'améliorer la gouvernance et la responsabilisation, de diversifier la structure de nos exportations, d'utiliser plus judicieusement les recettes publiques et d'assainir la gestion de la dette.
6. Nous sommes conscients que plusieurs pays de la région ne disposent ni de capacités suffisantes ni de la marge de manœuvre nécessaire pour mener des politiques anticycliques permettant d'atténuer les effets de la crise sur leur économie. Nous exhortons les institutions régionales et multilatérales de financement du développement à accroître leur soutien financier aux pays africains tout en réduisant les conditionnalités dont il est assorti pour leur permettre de financer les programmes économiques et sociaux et empêcher que la crise financière ne devienne

une catastrophe humanitaire. Nous exhortons les donateurs aussi à honorer les engagements déjà pris à l'égard de la région.

7. Nous sommes convaincus qu'une crise mondiale requiert une réponse mondiale coordonnée tenant compte des différences de capacités nationales et assurant la représentation de tous les pays. À cet égard, des efforts s'imposent pour faire mieux entendre la voix de l'Afrique et renforcer sa participation dans les institutions financières internationales et dans d'autres instances s'occupant de la réforme de l'architecture financière mondiale. Nous accueillons avec satisfaction la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies d'organiser une conférence mondiale sur la crise financière et exhortons les pays africains à prendre une part active à cette conférence.

8. Nous nous félicitons que le G-20 ait invité l'Afrique au Sommet de Londres et demandons instamment qu'un autre siège permanent soit réservé à la région au sein du G-20 pour que les intérêts du continent et ses préoccupations au sujet des questions et des institutions économiques mondiales soient connus et pris en compte. Nous prenons note des conclusions du Sommet du G-20 tenue à Londres et demandons que le G-20 et le G-8 fassent en sorte qu'une partie appréciable des ressources annoncées soit allouée à l'Afrique. En outre, il faudrait accorder aux pays africains un moratoire temporaire sur le remboursement de la dette, afin de libérer des ressources pour le financement du développement.

### **Mobilisation des ressources intérieures**

9. Nous sommes conscients qu'un fossé existe dans la région entre l'épargne nationale et les besoins d'investissement, et qu'il faut combler ce fossé afin d'améliorer les perspectives de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes conscients aussi du rôle crucial de la mobilisation des ressources intérieures dans la création des conditions d'une croissance et d'un développement durables. Nous sommes conscients par ailleurs que le financement extérieur peut servir de complément aux ressources intérieures et concourir à créer un environnement propice à la mobilisation des ressources pour le développement. Nous sommes également conscients de la nécessité de freiner les fuites de capitaux.

10. Une bonne mobilisation des ressources intérieures exige des interventions du secteur public visant à stimuler la croissance, accroître les recettes publiques et encourager l'épargne du secteur privé. Nous sommes conscients qu'une croissance économique durable constitue une condition nécessaire pour le renforcement de la mobilisation des recettes intérieures. La croissance ne permettra d'accroître les recettes intérieures que si elle s'accompagne d'un changement structurel, de bonnes politiques budgétaires et d'une administration fiscale fonctionnant mieux.

11. Nous engageons nos gouvernements à réaliser une étude coûts-avantages des incitations fiscales qui visent à promouvoir l'investissement étranger et les exhortons à appliquer avec circonspection les mesures de libéralisation des échanges adoptées sur le plan multilatéral, pour éviter que ces réformes n'érodent l'assise budgétaire et ne compromettent la réalisation de leurs objectifs de développement prioritaires.

12. La bonne gouvernance sur les plans national et international est indispensable au succès de la mobilisation des ressources intérieures. Nous appelons nos gouvernements à poursuivre les réformes en la matière, à protéger les droits de propriété et à assurer l'état de droit. Nous appelons aussi nos partenaires de développement à prendre les mesures nécessaires pour combattre l'évasion fiscale et faciliter les envois de fonds des migrants en réduisant le coût des transactions.

13. Nous nous engageons à renforcer nos systèmes financiers nationaux pour qu'ils puissent contribuer plus efficacement à l'intermédiation financière et répondre aux besoins à long terme des investisseurs. Il faudrait également s'attacher à exploiter le potentiel du microfinancement aux fins de la mobilisation de l'épargne. À cet égard, il convient d'établir des liens entre institutions financières officielles et mécanismes de crédit informels pour que leur efficacité et leur impact s'en trouvent renforcés.

14. Nous sommes conscients que l'aide publique au développement joue et continuera de jouer un rôle majeur dans le financement du développement à court et à moyen terme dans la plupart de nos pays. Nos gouvernements doivent toutefois s'employer à mieux mobiliser les ressources intérieures et, à terme, à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide. Nul n'ignore que, pour financer le développement, les ressources intérieures sont plus stables et plus durables que l'aide publique au développement. Par ailleurs, il est crucial que les donateurs honorent les engagements qu'ils ont pris d'accroître l'aide et son efficacité dans le Consensus de Monterrey, le Plan d'action du G-8 en faveur de l'Afrique, la déclaration adoptée au Sommet de Gleneagles et la Déclaration de Paris.

15. Préoccupés par le fait que, selon des indications récentes, un fort pourcentage de l'aide publique au développement ressort des pays pour rembourser la dette, nous appelons nos gouvernements et nos partenaires de développement à trouver des moyens novateurs de mieux mettre cette aide au service des priorités nationales en matière de développement. À cet égard, une proportion plus importante de l'aide publique au développement doit être consacrée à la création de capacités pour mobiliser les ressources intérieures dans la région.

### **Intégration régionale**

16. Tout en prenant acte des avancées récentes en matière d'intégration régionale, comme la décision de mettre en place une zone de libre-échange, prise par les États membres du Marché commun des États d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe, de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de la Communauté d'Afrique de l'Est, nous nous inquiétons de ce que, dans l'ensemble, l'intégration régionale et le commerce intra-africain ne progressent pas assez. Nous réaffirmons notre attachement à l'intégration régionale conformément au Programme minimum d'intégration adopté par la quatrième Conférence des ministres africains chargés de l'intégration. Nous sommes également résolus à relever les défis auxquels les communautés économiques régionales doivent faire face pour réaliser l'intégration régionale et développer le commerce intra-africain, notamment l'absence de convergence des politiques macroéconomiques et la volonté insuffisante des États membres d'honorer les engagements et d'appliquer les protocoles. En outre, nous sommes déterminés à redoubler d'efforts pour développer des infrastructures et des institutions à l'appui de l'intégration régionale, notamment un fonds destiné à financer le Programme minimum d'intégration.

### **Objectifs du Millénaire pour le développement**

17. Nous accueillons avec satisfaction le Rapport du secrétariat sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous saluons les efforts que déploient nos pays pour atteindre ces Objectifs et sommes conscients que la crise financière et économique actuelle pourrait empêcher tout nouveau progrès, voire compromettre ceux qui ont été faits. Pour préserver les acquis, atténuer l'impact de la crise et poursuivre les efforts en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire, nous allons envisager la mise en place de filets de sécurité et

autres mesures de protection sociale, tout en continuant d'appliquer des politiques favorables à la croissance et à la stabilité macroéconomique.

18. Rappelant la recommandation issue du Sommet mondial organisé par l'Organisation des Nations Unies en 2005 et de l'examen à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, selon laquelle les pays victimes de l'extrême pauvreté devraient adopter et commencer à appliquer des plans nationaux de développement conformes aux Objectifs du Millénaire, nous nous engageons à renforcer nos systèmes de planification et à mettre diligemment en œuvre nos plans de développement. Dans ce contexte, nous reconnaissons la contribution que peuvent apporter les autorités infranationales à la réalisation de ces objectifs et décidons de décentraliser et déléguer à ces échelons administratifs la planification dans ce domaine.

19. Le partage du savoir, l'apprentissage entre pairs et l'échange de données d'expérience sont essentiels pour l'innovation en matière de politiques, mais restent peu utilisés. C'est pourquoi nous demandons à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de promouvoir leur utilisation au service des Objectifs du Millénaire, notamment par le truchement du Groupe africain d'apprentissage sur les stratégies de réduction de la pauvreté et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

### **Changement climatique**

20. Bien qu'elle n'ait guère contribué au réchauffement de la planète, l'Afrique est la région du monde qui risque le plus de pâtir du changement climatique. Nous lançons un appel aux pays industrialisés pour qu'ils fournissent à nos pays l'assistance technique et financière dont ils ont besoin pour relever les défis du changement climatique.

21. Nous prenons acte des résultats de la troisième Conférence ministérielle africaine sur le financement du développement, tenue à Kigali les 21 et 22 mai 2009, sur le thème: « Changement climatique: perspectives de financement et obstacles à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ».

22. Nous prions la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique de renforcer la capacité de nos pays de négocier les accords relatifs au climat et d'accéder aux ressources financières prévues pour les mesures d'atténuation et d'adaptation.

### **Charte africaine de la statistique**

23. Pour formuler et mettre en œuvre des politiques efficaces et suivre les performances économiques, des données statistiques doivent être disponibles et accessibles en temps voulu. Préoccupés par le développement insuffisant de la statistique dans nos pays, nous exhortons la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, les communautés économiques régionales et les États membres à mettre en place un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique.

### **Commerce international**

24. Nous notons avec préoccupation la forte contraction des échanges mondiaux et des exportations africaines suite à la crise financière. Nous prenons acte des mesures prises par le G-20 pour mobiliser des ressources supplémentaires destinées à financer le commerce. Nous appelons les pays développés à ne pas céder à la tentation protectionniste, qui aggraverait les effets de la crise sur nos économies. Il faudrait par ailleurs mener à terme le Cycle de négociations de Doha et veiller à ce que les intérêts et les préoccupations de l'Afrique soient pris en compte. Nous en appelons à toutes les parties prenantes pour qu'elles soutiennent énergiquement la mise en œuvre de l'initiative «Aide pour le commerce» et nous attendons avec intérêt la réunion d'examen qui sera consacrée prochainement à cette initiative.

### **Banque africaine d'investissement**

25. Nous notons avec satisfaction qu'après l'adoption par l'Union africaine, en février 2009, du protocole relatif à la création d'une banque africaine d'investissement, nous sommes parvenus aujourd'hui à un accord sur le projet de statut de la Banque, qui sera une des trois institutions financières prévues dans l'Acte constitutif de l'Union africaine. Convenant de la nécessité d'accélérer sa création, nous exhortons les États membres à signer et à ratifier sans délai le protocole y relatif.

### **Pays les moins avancés**

26. Conscients que les pays les moins avancés sont confrontés à des difficultés qui appellent des mesures spéciales, nous saluons la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies de convoquer en 2011 la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Nous invitons la Commission économique pour l'Afrique à organiser, en collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, une réunion régionale africaine d'examen pour préparer cette Conférence, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 63/227 du 19 décembre 2008.

### **Motion de remerciement**

27. Nous remercions le Gouvernement de la République arabe d'Égypte d'avoir accueilli la réunion et d'avoir mis à notre disposition d'excellents moyens matériels. Nous remercions également Son Excellence Monsieur Youssef Boutros-Ghali, Ministre des finances de la République arabe d'Égypte, d'avoir rehaussé de sa présence l'éclat de cette manifestation.

28. Enfin, nous savons gré à la Commission de l'Union africaine et à la Commission économique pour l'Afrique de la bonne organisation de la réunion, de la qualité des communications et de l'appui qu'elles nous ont assuré.